



# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge

---

## SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2024

---

*Province de Québec*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge tenue le 21 février à 11 h 00 et se déroulant à la caserne #17, située au 67, ch. de l'Aéroport à La Macaza.

---

### **Sont présents et formant quorum:**

M. Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge  
M. Michel Chouinard, maire de la Municipalité de Lac-Saguay et président de la RSSIVR  
M. Yves Bélanger, maire de la Municipalité de La Macaza

### **Sont également présents:**

M. Sylvain Charette, directeur et secrétaire-trésorier de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge  
Mme Marilou Demers, adjointe administrative de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge  
M. Claude Paradis, substitut de la Ville de Rivière-Rouge

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge est ouverte à 11 h 24.

**2024-02-21/223**

### **2 - ADOPTION ORDRE DU JOUR**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 6 décembre 2023;
4. Adoption des comptes à payer;
5. Acceptation de la démission du pompier Samy Perrier-Boudrias;
6. Embauche d'un pompier en caserne 28 heures par semaine,
7. Embauche d'un lieutenant en caserne 21 heures par semaine;
8. Modification de poste capitaine aux opérations/prévention à temps plein;
9. Embauche d'une préventionniste 14 heures par semaine;
10. Embauche d'un pompier en caserne 7 heures par semaine;
11. Embauche d'un nouveau pompier;
12. Adoption du taux des allocations pour frais d'automobile;
13. Adoption du nouveau tarif de garde;
14. Adoption du nouveau tarif du remboursement de frais de cellulaire;
15. Adoption du programme spécifique pour les secteurs présentant une ou des lacunes au niveau de l'intervention;
16. Avis de motion pour le règlement d'emprunt pour une nouvelle camionnette # 816;
17. Levée de l'assemblée.

### **EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par :** M. Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité.

### **ADOPTÉE**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2024**

---

- 2024-02-21/224

**3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2023**

**Il est proposé par :** M. Yves Bélanger  
Et résolu à l'unanimité.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2023 soit adopté, tel que préparé par M. Sylvain Charette, directeur et secrétaire-trésorier de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge.

**ADOPTÉE**
- 2024-02-21/225

**4 - ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DES MOIS DE DÉCEMBRE 2023 ET DE JANVIER 2024**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration ont tous reçu la copie du relevé bancaire et Visa pour les frais payés durant les mois de DÉCEMBRE 2023 et de JANVIER 2024;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M. Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois de DÉCEMBRE 2023 et de JANVIER 2024.

**ADOPTÉE**
- 2024-02-21/226

**5 - ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. SAMY PERRIER-BOUDRIAS**

CONSIDÉRANT que M. Samy Perrier-Boudrias était en période de probation à la suite de son embauche du 20 septembre 2023;

CONSIDÉRANT que M. Samy Perrier-Boudrias a offert sa démission à titre de pompier à la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge le 23 janvier 2024.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M. Yves Bélanger  
Et résolu à l'unanimité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter la démission de M. Samy Perrier-Boudrias.

**ADOPTÉE**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2024**

---

2024-02-21/227

**6 - EMBAUCHE DE M. MAXIME LONGPRÉ AU POSTE DE POMPIER POUR TRAVAUX CASERNE**

CONSIDÉRANT que M. Maxime Longpré possède les qualifications requises à ce poste;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un poste permanent régulier de 28 heures par semaine avec avantages sociaux et Fonds de santé;

CONSIDÉRANT que la rémunération ce fait de façon hebdomadaire, aux taux de travaux caserne établis selon la politique de travail entrée en vigueur le 21 septembre 2022;

CONSIDÉRANT que l'entretien des casernes et des véhicules sera en grande partie effectué par le pompier, ce qui assure une réduction de coût concernant les services professionnels externes.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M. Denis Lacasse

Et résolu à l'unanimité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter l'embauche de M. Maxime Longpré comme pompier pour travaux caserne en date du 21 février 2024.

**ADOPTÉE**

2024-02-21/228

**7 - EMBAUCHE DE M. ALEXANDRE LEROUX AU POSTE DE LIEUTENANT EN CASERNE**

CONSIDÉRANT que M. Alexandre Leroux possède les qualifications requises à ce poste;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un poste à temps partiel de 21 heures par semaine sans avantages sociaux et Fonds de santé;

CONSIDÉRANT que la rémunération ce fait de façon hebdomadaire, au taux de travaux caserne établis selon la politique de travail entrée en vigueur le 21 septembre 2022;

CONSIDÉRANT que la Régie SSI Vallée de la Rouge est en constante évolution et nécessite l'élaboration et l'adoption de divers programmes du Schéma de couverture de risques;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M. Yves Bélanger

Et résolu à l'unanimité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter l'embauche de M. Alexandre Leroux comme pompier pour travaux caserne en date du 21 février 2024.

**ADOPTÉE**

2024-02-21/229

**8 - MODIFICATION DU POSTE DE M. ERIC CÔTÉ POUR LE POSTE DE CAPITAINE AUX OPÉRATIONS / PRÉVENTION**

CONSIDÉRANT que M. Eric Côté possède les qualifications requises à ce poste;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un poste permanent régulier totalisant 35 heures par semaine avec avantages sociaux et Fonds de santé;

CONSIDÉRANT que 14 heures sont consacrées à la supervision des opérations et 21 heures sont consacrées au suivi de prévention;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2024**

---

CONSIDÉRANT que la Régie SSI Vallée de la Rouge est en constante évolution et nécessite l'élaboration et l'adoption de divers programmes du Schéma de couverture de risques;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M. Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité.  
Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.  
D'accepter l'embauche de M. Eric Côté comme Capitaine aux Opérations / Prévention en date du 21 février 2024.

**ADOPTÉE**

**2024-02-21/230      9 - EMBAUCHE DE MADAME GAËLLE AGLIATA AU POSTE DE PRÉVENTIONNISTE**

CONSIDÉRANT que Mme Gaëlle Agliata est en train de compléter sa formation de préventionniste;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un à temps partiel de 14 heures par semaine sans avantages sociaux et Fonds de santé;

CONSIDÉRANT que le poste à temps partiel est pour couvrir les heures de prévention du Capitaine aux Opérations / Prévention;

CONSIDÉRANT que la rémunération ce fait de façon hebdomadaire, au taux de travaux caserne établis selon la politique de travail entrée en vigueur le 21 septembre 2022;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M. Yves Bélanger  
Et résolu à l'unanimité.  
Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.  
D'accepter l'embauche de Mme Gaëlle Agliata comme préventionniste en date du 21 février 2024.

**ADOPTÉE**

**2024-02-21/231      10 - EMBAUCHE DE M. ROLLAND LEDUC AU POSTE DE POMPIER POUR TRAVAUX CASERNE**

CONSIDÉRANT que M. Rolland Leduc possède les qualifications requises à ce poste;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un poste à temps partiel de 7 heures par semaine sans avantages sociaux et Fonds de santé;

CONSIDÉRANT que la rémunération ce fait de façon hebdomadaire, aux taux de travaux caserne établis selon la politique de travail entrée en vigueur le 21 septembre 2022;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M. Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité.  
Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.  
D'accepter l'embauche de M. Rolland Leduc comme pompier pour travaux caserne en date du 21 février 2024.

**ADOPTÉE**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2024**

---

2024-02-21/232

**11 - EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER**

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge.

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager des pompiers nous permettant d'atteindre nos obligations relatives au Schéma de couverture de risque incendie.

CONSIDÉRANT que le candidat s'engage à suivre la formation requise.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M. Yves Bélanger

Et résolu à l'unanimité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser l'embauche à titre de pompier à temps partiel de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge, de **M. Simon Laplante**, matricule **#1765/ échelon 1**, lequel pompier étant assujéti à une période de probation d'un an à compter de la date d'embauche et rémunéré aux conditions établies selon la politique de travail entrée en vigueur le 21 septembre 2022.

**ADOPTÉE**

2024-02-21/233

**12 - ADOPTION DU TAUX DES ALLOCATIONS POUR FRAIS D'AUTOMOBILE POUR 2024**

CONSIDÉRANT que selon les taux des allocations pour frais d'automobile « Revenu Québec », il est établi pour l'année 2024, un taux de 0,70 \$ pour les premiers 5 000 kilomètres parcourus ;

CONSIDÉRANT que présentement au sein de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge, le taux est à 0,55 \$ du kilomètre pour le déplacement;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de majorer le tarif pour l'année 2024 tel qu'établi par Revenu Québec.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M. Denis Lacasse

Et résolu à l'unanimité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le tarif à 0,70 \$ / km pour l'année 2024 et les prochains taux seront établis annuellement selon ceux déterminés par Revenu Québec.

**ADOPTÉE**

2024-02-21/234

**13 - ADOPTION DE L'AUGMENTATION DU TAUX OFFICIER DE GARDE**

CONSIDÉRANT que le taux actuel est de 2,36 \$ par heure;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de majorer le tarif pour l'année 2024 à 2,60 \$ par heure.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M. Yves Bélanger

Et résolu à l'unanimité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le nouveau taux officier de garde à 2,60 \$ par heure.

**ADOPTÉE**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2024**

---

**2024-02-21/235      14 - ADOPTION DU NOUVEAU TARIF POUR LE REMBOURSEMENT CELLULAIRE DES OFFICIERS**

CONSIDÉRANT que le taux de remboursement actuel est de 30,00 \$ par mois;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de majorer le tarif pour l'année 2024 à 35,00 \$ par mois.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M. Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le nouveau taux de remboursement cellulaire pour les officiers à 35,00 \$ par mois.

**ADOPTÉE**

**2024-02-21/236      15 - ADOPTION DU PROGRAMME SPÉCIFIQUE POUR LES SECTEURS PRÉSENTANT UNE OU DES LACUNES AU NIVEAU DE L'INTERVENTION**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 62 de la loi sur les compétences municipales, une municipalité peut adopter des règlements en matière de sécurité;

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risque exige des mesures spécifiques pour les risques éloignés;

CONSIDÉRANT que la prévention des incendies représente la solution à long terme afin de diminuer les risques d'incendie.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par :** M. Yves Bélanger  
Et résolu à l'unanimité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter.

**ADOPTÉE**

**2024-02-21/237      16 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT PROJET NUMÉRO 2024-01 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 123 496 \$ ET UN EMPRUNT DE 123 496 \$ POUR UNE CAMIONNETTE #816**

Un avis de motion est donné par M. Sylvain Charette, directeur et secrétaire-trésorier, que lors d'une séance subséquente de la Régie, il y aura adoption du règlement 2024-01, décrétant une dépense de 123 496 \$ et un emprunt de 123 496 \$ pour une camionnette #816, qui sera adopté à une séance subséquente.

Il est, par la présente, déposé par monsieur Denis Lacasse, le projet du règlement numéro 2024-01, décrétant une dépense de 123 496 \$ et un emprunt de 123 496 \$ pour une camionnette #816, qui sera adopté à une séance subséquente.

\_\_\_\_\_  
Initiales  
PRÉSIDENT

\_\_\_\_\_  
Initiales  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2024**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Sur proposition du président de l'assemblée, M. Chouinard la séance est levée à 11 h 33.

\_\_\_\_\_  
M. Michel Chouinard  
PRÉSIDENT

\_\_\_\_\_  
M. Sylvain Charette  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER